

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ANNEXES

AUTRES ÉLÉMENTS ANNEXÉS

Zones d'Aménagement Concerté

ELABORATION DU PLUi

PLUi arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUi approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUi rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLUi

Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLUi

Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

PAYS DE
**LANDERNEAU
DAOULAS**



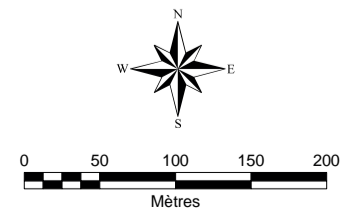



 **Zone d'Aménagement Concerté de Reun Ar Moal**

Périmètre approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas du 18 décembre 2012

 **Zone d'Aménagement Concerté du Vern Dérédec**

Arrêté préfectoral n° 81/391 du 20 mars 1981



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par ).



PLUI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de DAOULAS
LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

ELABORATION DU PLUI
PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUI rendu exécutoire le 6 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLUI
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

